Fédération des Chasseurs des Deux Sèvres

# La Plaine Niortaise et le Marais Poitevin

## Terre de contrastes

**Une société se construit sur ses racines**

Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
7 route de Champicard, 79260 LA CRECHE - Tél 05 49 25 05 00 - Fax 05 49 05 33 44 -
Mail fdc79@wanadoo.fr

# Un pays contrasté

## La Plaine Niortaise

La plaine est le paysage qui occupe la plus grande part du territoire du niortais : de grandes parcelles cultivées, quelques arbres, des haies...A partir des années 1950-1960, avec la mécanisation des outils agricoles, les parcelles s'agrandissent. Les haies, talus, bosquets et murets sont supprimés.

Dans les années 1980, la spécialisation de l'agriculture entraîne la progression des grandes cultures au détriment des prairies et de la biodiversité.

Situées dans les anciens méandres de la Sèvre niortaise, elles offrent un paysage étonnant avec des caractéristiques méditerranéennes.Ces vallées sèches présentent un grand intérêt biologique avec une richesse importante.

Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rend cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune. Ce site est classé en ZPS et abrite 3% des Outardes canepetières régionales.

Ce paysage est toutefois dominé par les céréales (blé, orge, et maïs qui constitue la principale culture irriguée du site), les oléo-protéagineux (colza, tournesol, petit pois) entre lesquelles s'intercalent des prairies à graminées, ray-grass et luzerne.

## Le Marais Poitevin

Il s'agit de la seconde zone humide de France par sa superficie. Elle abrite une faune et une flore emblématiques très riche et diversifiée.

Le Parc Naturel Régional du marais poitevin a été créé en 2001.

Il est constitué des marais desséchés, d'une superficie de 47 000 hectares, ainsi que des marais mouillés ou « Venise Verte » qui couvrent 29 000 hectares.

L'assèchement du marais étant artificiel, son maintien en état demande un entretien permanent : pour cela, on retrouve des peupliers, qui structurent le paysage, ainsi que les frênes, taillés en têtards, qui permettent de soutenir les berges. Certains saules persistent, utilisés autrefois pour produire de l'osier.

L'une des caractéristiques du Marais Mouillé est «l'évaille», lorsque l'eau, l'hiver, recouvre les prairies. Cette crue n'est pas considérée comme nuisible au marais, bien au contraire puisqu'elle permet la fertilisation des prairies et le maintien d'espèces de milieux humides.

La Fédération des chasseurs des Deux –Sèvres est un acteur majeur en matière de gestion de l'environnement et de la Biodiversité . Cette orientation stratégique est fondamentale pour la chasse et les chasseurs.
La dégradation des biotopes et des écosystèmes constatée depuis des décennies conduit à une détérioration des territoires qui les rendent hostiles à la petite faune sauvage et à la faune gibier en particulier. Cette situation influence nettement la motivation des chasseurs à pratiquer leur loisir.

Les raisons de cette situation sont nombreuses :

- Le Développement des infrastructures modernes favorisant le béton et le bitume en détruisant les paysages, ce qui modifie considérablement les espaces d'accueils et de reproduction.
- L'intensification des pratiques agricoles (parcellaire, assolement, vitesse d'avancement...)
- Les évolutions climatiques qui influencent les cycles biologiques de la faune et de la flore.

Face à cette situation complexe, la Fédération des chasseurs s'est engagée dans une politique dynamique « Biodiversité et Territoire », basée sur des actions de terrains conduites en partenariat avec les chasseurs, les agriculteurs, les collectivités territoriales, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), les institutions et acteurs souhaitant s'engager dans la démarche.
Ces actions ont pour objectifs de reconquérir les biotopes afin de développer des espaces accueillants pour le développement d'une flore naturelle et variée et de la faune sauvage dont les espèces gibiers en particulier.

Notre ambition est de transmettre et partager avec les citoyens ces évolutions, l'expérience et les savoirs faire des chasseurs dans la gestion de la biodiversité ordinaire.

Les scolaires en particulier et les habitants du territoire sont impliqués dans cette démarche dans le cadre d'un programme intitulé « **L'éducation à la nature, au cœur du projet de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres** ».

Pour réussir, la Fédération des Chasseurs met en place des projets de territoires dans chaque region naturelle du département :

- Val de Thouet
- Pays de Gâtine
- Haut Val de Sèvres
- Pays Niortais
- Pays Mellois
- Bocage Bressuirais

Chaque projet de territoire fait l'objet d'un document décrivant les actions et les objectifs spécifiques de la FDC 79. Ces documents constituent notre programme d'actions. Ils sont mis à la disposition de tous les acteurs du territoire afin de faire partager au plus grand nombre l'action des chasseurs en faveur de l'environnement et de la Biodiversité locale.

Guy GUEDON – President de la FDC 79

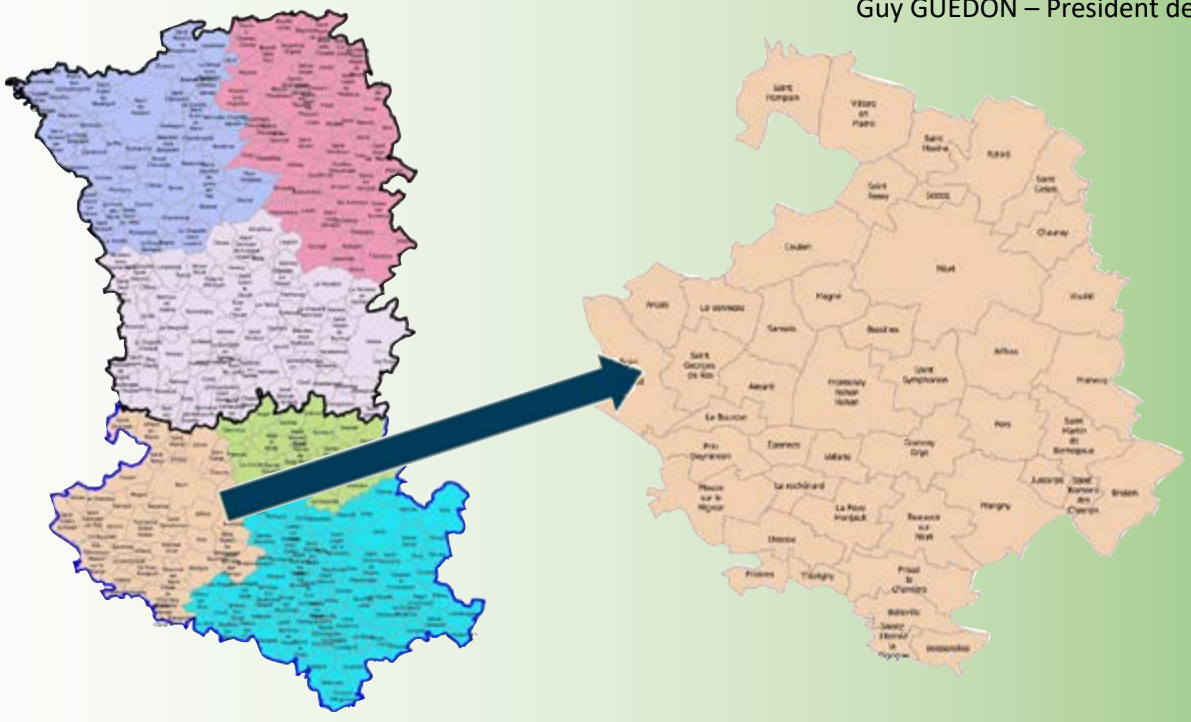

# Qui sommes nous ?

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres est une association agréée au titre de la protection de la nature. Elle est reconnue en matière d'information et d'éducation au développement durable, ainsi que pour la préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

Elle est administrée par 16 élus représentants des chasseurs, elle fédère 12 000 chasseurs, 300 ACCA et sociétés communales, et 1450 chasses privées. Ce Conseil d'Administration est épaulé par une équipe de 19 professionnels

**La Fédération des Chasseurs assure des missions de service public :**

• La formation à l'examen du permis de chasser,
• La délivrance des validations annuelles des permis de chasser,
• L'indemnisation des dégâts de grand gibier,
• La réalisation et la mise en œuvre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique,
• La formation des chasseurs,
• La coordination des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)
• La police de la chasse

**Elle est un acteur majeur des territoires dans :**

- **La gestion de la petite faune sauvage**
- **La gestion de l'environnement**
- **La reconquête des biotopes**
- **L'éducation à la nature**

Retrouvez tous les renseignements sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs : http://www.chasse-79.com

# 1. Dix ans d'actions en faveur de la biodiversité

En travaillant la terre, l'agriculture façonne le paysage, support de la vie végétale et animale. Dans ce concept, de part leurs racines communes, chasseurs et agriculteurs sont des acteurs historiques de l'évolution des territoires et des paysages.

La préservation et l'amélioration des habitats des espèces sont prioritaires pour les chasseurs dans la mesure où c'est la diversité des milieux qui génère la diversité des espèces animales. Il convient d'agir prioritairement sur le support de vie des espèces pour pouvoir envisager, par la suite, une gestion de celles-ci. C'est à l'échelle territoriales que nous construisons des actions concrètes, en mettant en synergie les différents acteurs locaux et les citoyens pour agir ensemble.

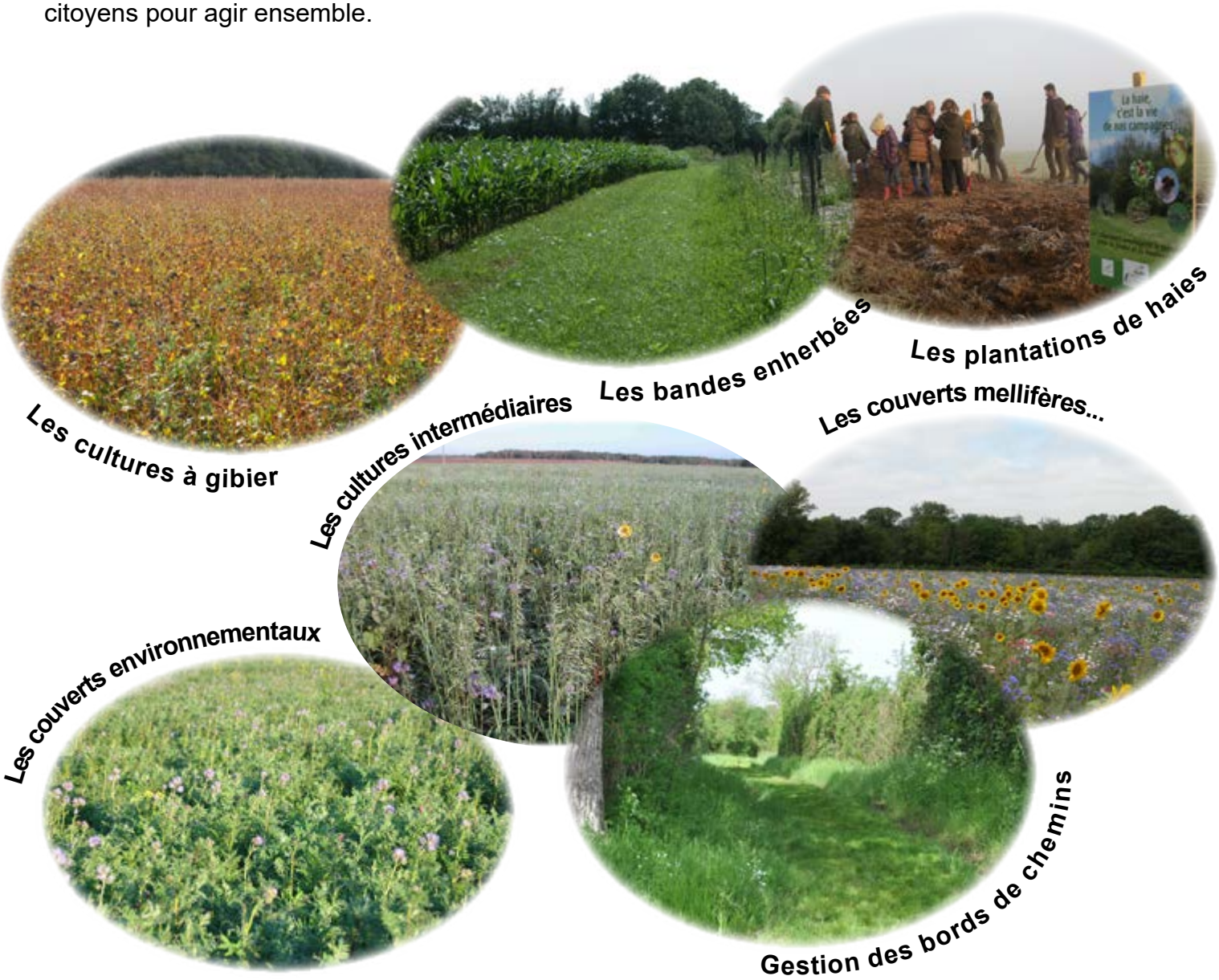


De son côté, la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres s'emploie depuis 2008 à créer, sur l'ensemble du département, des réseaux d'exploitations ayant mis en œuvre des pratiques et/ou des aménagements favorables aux auxiliaires des cultures (insectes prédateurs

de ravageurs de cultures), l'objectif étant de limiter les recours aux pesticides, en favorisant cette régulation naturelle et gratuite.

Les réseaux IBIS et AGRIFAUNE sont des programmes novateurs de prise en compte de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation agricole qui ont été mis en place sur le territoire des Deux-Sèvres.

Ces programmes consistent à élaborer des référentiels de pratiques innovantes, respectueuses de l'environnement, et favorables aux auxiliaires de cultures tout en préservant la rentabilité des structures agricoles.

Ces actions sont conduites avec différents partenaires :

- La Fédération Départementale des Chasseurs des Deux Sèvres ;
- La Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- Le Conservatoire des Espaces Naturels ;
- L'Observatoire Régional de l'Environnement ;
- Le Conseil Départemental
- Le Conseil Régional
- Les collectivités locales et territoriales
- Les agences de l'eau
- Les organismes scientifiques (CNRS, Universités...)
- Les autres associations de protection de la nature

Ces actions complémentaires ont été comprises par les acteurs volontaires du territoire.

Depuis 2009, **des exploitants céréaliers et éleveurs ont manifesté leur intérêt et leur souhait de travailler avec la Fédération des Chasseurs et la Chambre d'Agriculture sur la biodiversité sauvage et la biodiversité utile à l'agriculture en particulier.**

Ce sont actuellement plus de 40 fermes référentes qui constituent un réseau sur l'évolution des pratiques culturales respectueuses de l'environnement.

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres propose d'accompagner les collectivités territoriales dans les projets d'aménagement du territoire : valorisation des éléments fixes du paysage, conseils sur l'entretien de ces éléments et valorisation du patrimoine communal par la mise en place de sentiers de découverte sur l'ensemble du département, mais aussi d'animations pédagogiques à destination des scolaires comme du grand public.

***Au-delà des seuls espaces agricoles, ces démarches se veulent être fédératrices et pédagogiques :***

**Fédératrices** : Les espaces publics dont les bords de routes et chemins sont intégrés dans les projets d'aménagements. Ils font l'objet de conventions de gestion et d'entretien entre la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres et les communes.

Les habitants sont informés dans le cadre de manifestations publiques sur l'état d'avancement du projet. Ils participent aux plantations de haies, et à des journées de découverte de la biodiversité ordinaire lors de randonnées à thèmes.

**Pédagogiques** : Tous les projets de plantation de haies sont systématiquement réalisés avec les écoles locales. En amont de ces actions, des interventions en classe, par le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, expliquent le rôle, la composition de la haie, et la reconnaissance des essences que les élèves vont planter.

Pour amplifier ces actions de territoire et les faire partager aux habitants, un sentier de découverte de la faune et de la flore locales a été implanté à Sansais-La-Garette, au départ de la Maison du Cheval.

Sansais La Garette
Naturellement active

# 2. Projet de territoire «le Pays Niortais» :

## *Développer l'écocitoyenneté du territoire en impliquant tous les acteurs*

Le projet intitulé «Pays Niortais» mené par la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres est le fruit d'une concertation entre les différents acteurs du territoire, pour établir une stratégie de développement local et d'écocitoyenneté.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de réaliser des actions transversales permettant le développement de différents axes stratégiques en faveur de la biodiversité.

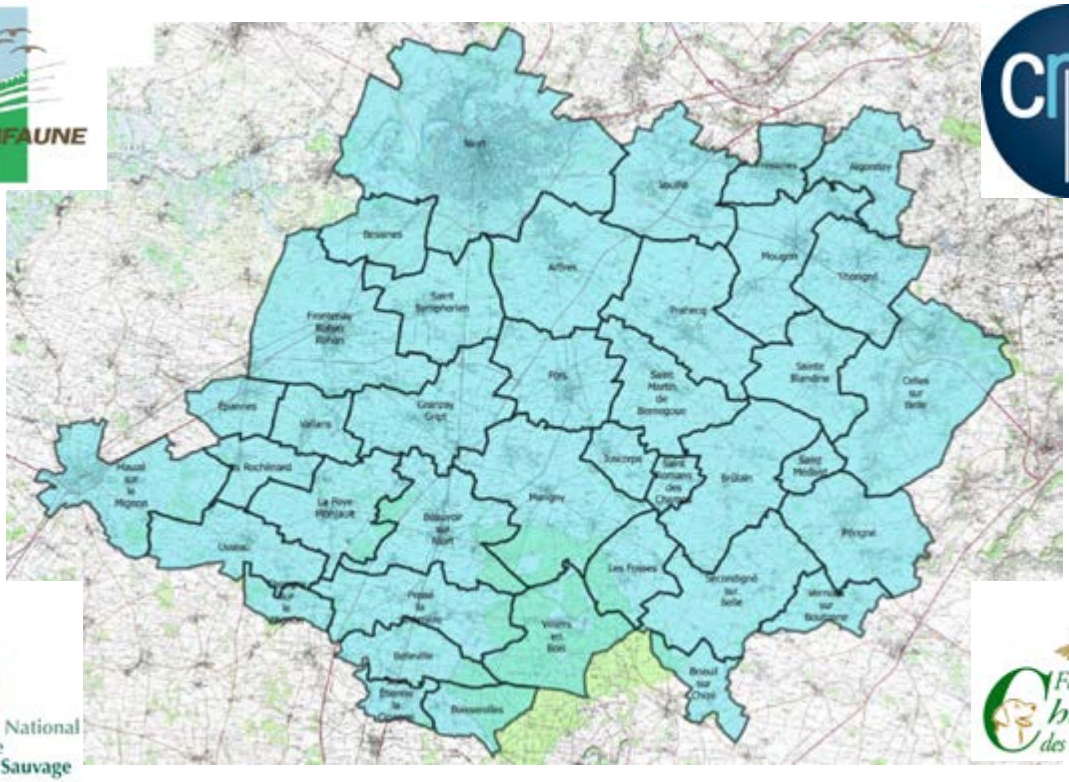

Ce projet regroupe 39 communes, qui s'étalent sur 45 km2 et est composé d'une plaine céréalière cultivée par plus de 400 exploitants et comprend 5 axes :

**1 - L'engagement des collectivités dans une démarche «Coeur de Biodiversité»;**
**2 - L'agriculture durable respectueuse de l'environnement;**
**3 - Le suivi scientifique, et le développement de nouveaux partenariats;**
**4 - Le développement d'une souche naturelle de perdrix grise;**
**5 - L'Education à la Nature.**

# 2.1 Les chemins ruraux, coeur de biodiversité

## Notre projet

La Fédération Nationale des Chasseurs porte un projet stratégique d'envergure «Les Chemins ruraux, Coeur de Biodiversité», ayant pour objectif majeur de développer la Biodiversité des territoires ruraux, en forte progression depuis des années.

Les chemins ruraux constituent un espace de biodiversité, propriété des collectivités, constituent un bien commun. Leur valorisation, en partenariat avec les acteurs locaux, représente un enjeu majeur pour la société, les citoyens, la chasse et les Chasseurs. Les chemins constitueront des pôles de rénovation des habitats favorables à la petite faune sauvage, en développant et en protégeant une flore locale. Ce seront des espaces privilégiés pour développer les corridors écologiques indispensables au développement des espèces. Ces espaces, valorisés par les habitants, seront ouverts à tous les publics et constitueront des supports pédagogiques d'Education à la Nature, pour les générations futures.

## Développer au sein des collectivités locales des actions en faveur de la biodiversité

## OBJECTIFS

**1. Valoriser les chemins ruraux aux côtés des acteurs locaux :**

- *Réaliser des diagnostics à l'échelle d'une collectivité;*
- *Assurer un suivi technico économique de la gestion des bords de chemins;*
- *Proposer une gestion adaptée des bords de chemins et de champs*

**2. Réhabiliter les emprises communales en faveur de la biodiversité :**

- *Proposer une gestion adaptée des linéaires.*

**3. Communiquer auprès de tous les publics :**

- *Promouvoir et sensibiliser les collectivités à l'intérêt de cette démarche.*

# Nos communes, espace de biodiversité

Un partenariat concernant la mise en place d'aménagements a été signé entre la Fédération Départementale des Chasseurs et la ville de Niort : bandes enherbées, jachères fleuries et plantation de haies sont au programme.
La valorisation, et l'appropriation par les habitants du secteur du petit patrimoine est réalisée par l'intégration du sentier
de découverte de La Garette sur la commune de SANSAIS, au départ de la maison du cheval.

Des sentiers de découverte ont été implantés par la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres sur l'ensemble du département. Ces sentiers permettent de valoriser la faune et la flore locale, mais aussi les actions menées par les collectivités.

## Témoignage de Mme Patricia ROUXEL, maire de Sainte Blandine

«La commune de Sainte Blandine a sollicité le concours de la Fédération des chasseurs pour la réalisation d'un inventaire du réseau arboré communal dans la cadre de la Trame Verte et Bleue en 2017.

Le diagnostic a révélé l'importance des bords de chemins et de champs dans la préservation de la biodiversité locale et le potentiel de régénération naturelle des haies le long des voies communales. Cette démarche nous a apparu essentielle pour la mise en œuvre de notre projet d'actions communales.

Il s'agit d'un travail de longue haleine. La rencontre et la présence tout au long du projet des techniciens de la Fédération des chasseurs étaient précieuses aux côtés du Maire lors des visites de terrain, la sensibilisation des conseillers municipaux, des membres du comité de pilotage, des agents, des propriétaires-exploitants et des habitants à l'occasion de plusieurs réunions de travail, animation locale, réunion publique, randonnée, séances du conseil et d'actions de communication ciblée (bulletins, Facebook, sentier pédagogique)

La réouverture d'un chemin de randonnée inscrit au PDIPR avec l'accord des exploitants concernés par la création d'une bande enherbée de 3m sur 25m, la sélection d'arbres et d'arbustes le long des voies communales pour accompagner la régénération naturelle. Un programme de plantations ciblé pour reconstituer des corridors écologiques et surtout de belles rencontres avec des hommes et des femmes passionnées et volontaires.»

# 2.2 Une agriculture durable respectueuse de l'environnement

Le développement de la biodiversité passe par la mise en place de pôles expérimentaux et de vulgarisation traduisant une mise en œuvre de techniques innovantes respectueuses de l'environnement, en collaboration avec des exploitants agricoles, et par l'aménagement des territoires en partenariat avec les collectivités.

La promotion et la mise en valeur de l'importance des bords de chemins, des chaumes et des différents couverts est une priorité. Un suivi rigoureux et la mise en oeuvre de pratiques culturales respectueuses de l'environnement seront encouragés chez les agriculteurs partenaires.

## Le programme Agrifaune 2018-2021

Ce programme, en partenariat avec l'ONCFS et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, possède plusieurs axes stratégiques qui se déclinent en actions concrètes:

***1/ Valoriser les bords de chemins et de champs.***

- Mobiliser un réseau d'acteurs locaux : agriculteurs, lycées agricoles, collectivités locales...
- Réaliser des diagnostics de bords de champs à l'échelle de l'exploitation,
- Assurer un suivi technico-économique et analyser les résultats,

***2/ Promouvoir l'intérêt agronomique, cynégétique, écologique et économique des haies.***

- Plantation de haies
- Communication sur le bocage.

***3/ Promouvoir les bénéfices agronomiques, environnementaux et faunistiques des couverts d'interculture, du maintien des chaumes de céréales, et des jachères fleuries.***

- Tester des itinéraires innovants en période d'interculture courte en maintenant les chaumes,
- Acquérir des références sur les bénéfices des jachères fleuries en bordure de parcelles cultivées.

***4/ Suivre la destruction des couverts d'interculture.***

- Sensibiliser sur l'impact du machinisme.

## Les intercultures

Ces couverts jouent un rôle essentiel lors de la période hivernale. Ils contribuent au développement des continuités écologiques dans le cadre de la **Trame Verte et Bleue**. Les Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates (CIPAN) évitent que les sols restent nus pendant la période hivernale.
Elles permettent de **réduire le lessivage des nitrates**.
Elles servent de **refuge** à la petite faune de plaine tout en lui apportant de la nourriture.

La cible de nos actions est avant tout le monde agricole. Le projet est d'orienter le choix des exploitants agricoles vers de nouveaux mélanges. La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres, en concertation avec les semenciers professionnels, propose un panel de couverts favorables à la faune sauvage associant graminées, plantes à fleurs, crucifères et légumineuses. Ces mélanges permettront le développement des auxiliaires de cultures, des pollinisateurs, et l'amélioration de la structure des sols par leur système racinaire.
Quelques exemples d'espèces servant à la composition de mélanges : Sarrasin, phacélie, mélilot, vesce, avoine, moutarde, bourrache, sainfoin, minette...

## Les bords de champs et bandes enherbées

Non traitées et non fertilisées, elles ont un intérêt pour l'ensemble de la faune sauvage.
Connectées entre elles ou avec d'autres éléments, fixes du paysage (haies, chemins, murets…) elles constituent des corridors écologiques et participent à la reconquête de la Trame Verte et Bleue.

Elles servent de réservoirs aux auxiliaires de cultures, en zone céréalière.
En fonction de leur localisation (rupture de pente, bordure de cours d'eau…), elles contribuent à la qualité de l'eau, diminuent le phénomène d'érosion des sols, et participent à l'embellissement du paysage.

# Les couverts environnementaux

Sous l'ancienne appellation « Jachère Environnement Faune Sauvage » ces couverts diversifiés permettent, dans des espaces cultivés, de maintenir la biodiversité. Ils participent à la limitation des dégâts occasionnés aux cultures par la faune sauvage.

Leur fonction est de favoriser la faune sauvage, qu'elle soit chassable (perdrix, faisan, lièvre…) ou non (petits passereaux, reptiles, insectes…).

Ces parcelles servent alors de réserve de nourriture, par les plantes qui les composent aussi bien que par les insectes qu'elles abritent. Ces insectes conditionnent la survie des poussins lors de leurs premières semaines de vie.

L'apport sur ces parcelles d'intrants et de pesticides étant interdit, ils participent à la préservation de la qualité de l'environnement.

Pratiques culturales favorables à la vie biologique du sol

Assolement raisonné et gestion des intercultures

Utilisation raisonnée des pesticides : intraparcellaire…

… et en bord de champs

Développement des auxiliaires de cultures

# Les couverts mellifères

Sur le même principe que les couverts fleuris, appréciés des riverains et des promeneurs, le couvert mellifère combine les avantages d'un mélange classique et la beauté d'une parcelle fleurie. Différents mélanges associant graminées et fleurs sont proposés tant aux exploitants qu'aux collectivités., afin d'assurer un couvert pluriannuel favorable aux insectes pollinisateurs.

L'abeille, le plus connu des auxiliaires des cultures, est menacée sur tout le territoire. L'implantation de couverts mellifères permet aux ouvrières de trouver une source de nourriture à proximité immédiate
de leur ruche, mais également de butiner des fleurs exemptes de tout traitement.

Si le sort de l'abeille intéresse de plus en plus le grand public, de nombreuses autres espèces de pollinisateurs, tout aussi utiles et menacées, profitent de cet aménagement : syrphes, bombyles, chrysopes, bourdons...

# Plantations et restauration de haies

Ces éléments fixes présentent des caractéristiques différentes selon la fonction que l'on veut leur donner.

Les haies ont fait l'objet de nombreux arrachages, alors que leur multifonctionnalité est aujourd'hui clairement identifiée.

La régénération naturelle des haies, quand elle est possible, doit être privilégiée. L'identification d'arbre et arbustes «d'avenir» par un système de marquage permet l'appropriation de ces haies relictuelles par les habitants.

## Intérêt pédagogique des plantations

La Fédération des Chasseurs, avec l'appui des collectivités territoriales, fournit les plants et les enfants des écoles participent activement et systématiquement à leur mise en place.

Des projets pédagogiques, autour de ces plantations, sont élaborés par les enseignants et la Fédération des Chasseurs, et donnent lieu à des interventions auprès des scolaires.

## Intérêts paysagers et environnementaux

Les haies et bosquets constituent de véritables réservoirs de biodiversité animale et végétale. L'association avec une bande enherbée augmente l'effet de corridor écologique.

Elles contribuent à l'embellissement et à la structuration des paysages, et participent à la protection de l'eau et des sols.

## Intérêts économiques

Les haies sont sources de production de bois. Bois d'œuvre, planches, bois de chauffage (bûches et plaquettes), piquets pour clôtures, Bois Raméal Fragmenté (BRF).

## Intérêts agricoles

Les haies offrent de multiples avantages.

• Elles limitent l'**érosion des sols**, servent de **clôtures naturelles** pour le bétail, et participent à l'insertion des bâtiments agricoles.

• Elles protègent les cultures par leur effet **brise-vent.**

• Elles ont une **incidence positive sur les rendements** : les effets dépressifs observés sur une distance de 1 à 2 fois la hauteur de la haie sont compensés par 2 à 6 fois en milieu de parcelle.

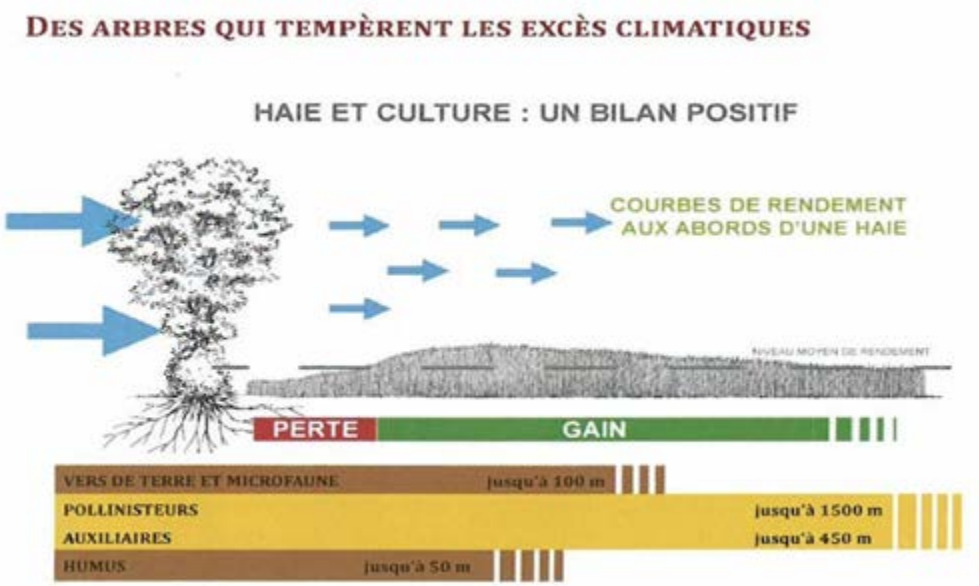

Exemple de collier de marquage utilisé pour identifier les arbres lors des opérations de régénération naturelle des haies relictuelles.

# 2.3 Le suivi scientifique et le développement de nouveaux partenariats

La recherche de nouveaux partenariats, avec les collectivités locales, le secteur industriel, et d'autres associations, permettra la mise en place d'aménagements pérennes qui viendront compléter les dispositifs existants :

- Parc Naturel du Marais et EPMP (Etablissement Public du Marais Poitevin)
- Le Centre National pour la Recherche Scientifique (élevage conservatoire)
- RTE (aménagements favorables à la faune sous pylônes)
- La Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN)
- Le siège de la Chambre d'Agriculture à Vouillé
- Agences de l'eau
- Syndicats de gestion
- Parcs éoliens.
- CIVAM
- Le CREN

Dans le cadre du programme **«perdrix grise»**, le CNRS mène des études scientifiques sur cette espèce dans le sud du Pays Niortais sur la Zone Atelier «**Plaine et Val de Sèvre**» :

- l'une concerne l'impact des pesticides sur l'alimentation et la reproduction des perdrix grises;
- la seconde sur l'impact de la prédation des corvidés sur les populations;
- la troisième sur l'utilisation de l'espace en plaine céréalière avec un suivi GPS.

# 2.4 La perdrix grise : espèce parapluie pour la petite faune sauvage

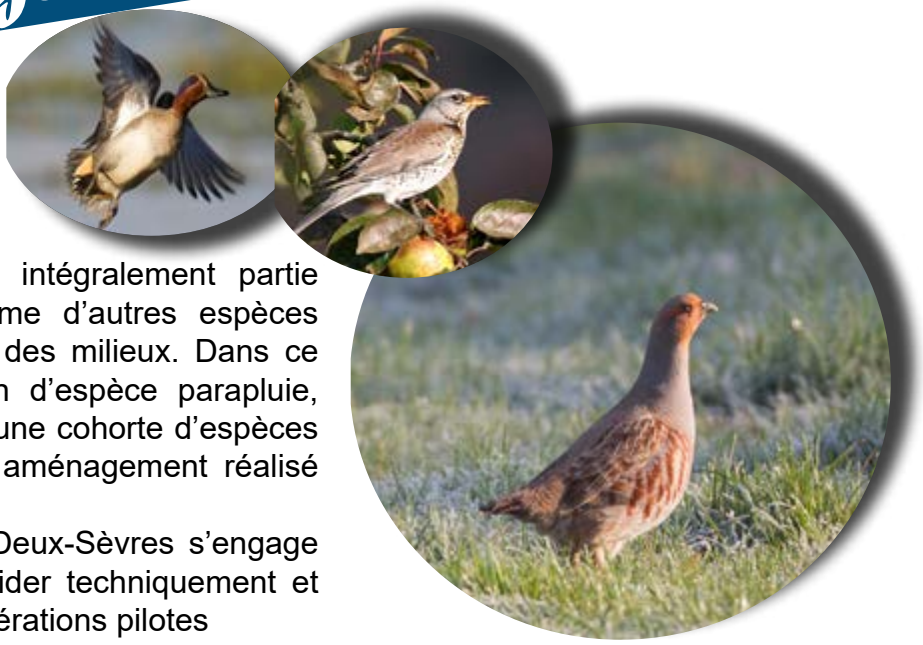

La **petite faune gibier** fait intégralement partie du patrimoine. Sa présence, comme d'autres espèces indicatrices, caractérise la richesse des milieux. Dans ce projet, la perdrix grise fait fonction d'espèce parapluie, c'est à dire qu'elle représente toute une cohorte d'espèces faunistiques qui profiteront de tout aménagement réalisé pour elle.

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres s'engage depuis plusieurs années à initier, aider techniquement et financièrement la mise en place d'opérations pilotes

Un territoire riche et varié est un territoire accueillant pour la faune sauvage.

La mise en place de **pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'aménagements** est un préalable obligatoire à toute opération de développement d'espèces gibier comme le faisan commun, la perdrix, le lapin de garenne...

Des milliers d'hectares deux-sévriens leur sont dédiés.

Un exemple : la mise en place de bandes avifaune à Saint Rémy en faveur de l'outarde canepetière

# Le développement de la perdrix grise

Depuis 2016, la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres, en partenariat avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le CNRS de Chizé, a développé un projet d'élevage conservatoire de perdrix grise sur le site du zoodyssée. Les oiseaux issus de cet élevage ont vocation a être réintroduits dans la plaine de Niort.

Ce projet implique de fédérer l'ensemble des territoires autour de cette espèce, de communiquer auprès des chasseurs et des non-chasseurs, et de gérer les territoires de chasse par des aménagements et des suivis de population.

**Les objectifs de cette démarche sont :**

*- faire de l'espèce perdrix grise une espèce parapluie pour les autres espèces de plaine,*

*- développer une souche de perdrix grises issue d'une population naturelle,*

*- mettre en place des actions de développement de la perdrix grise auprès des acteurs agricoles et cynégétiques,*

*- fédérer autour du projet le plus grand nombre de territoires de chasse (GIC).*

Le partenariat CNRS/FDC79 concernant l'élevage conservatoire sur la commune de Marigny a vocation à développer les populations naturelles de perdrix grises et sera assorti d'une fermeture de la chasse de cette espèce.

**Objectif :**

*- lâcher de 200 oiseaux de souche pure par an et suivi rigoureux (comptage de couples reproducteurs et échantillonnage des compagnies), suivi d'une réouverture de la perdrix dans les années à venir.*

## Le suivi de la faune sauvage et aménagements

Tout au long de l'année, de nombreuses opérations de suivi via des comptages sont organisées sur le territoire. Diurnes ou nocturnes, obéissant à des protocoles stricts et adaptés à chaque espèce et à la saison, ces suivis sont réalisés par les agents du service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Les aménagements de territoire proposés et réalisés le sont en partenariats avec les ACCA (garennes artificielles, volières anglaises...), les agriculteurs ou les communes (jachères faune sauvage, couverts hivernaux, plantations de haie, couverts mellifères, ect...). Ils sont favorables à de nombreuses espèces, pas seulement les espèces chassables.

## Une démarche participative

Les démarches de suivi des populations par comptage font l'objet d'une implication du public. Selon les méthodes utilisées, ce sont les scolaires, le grand public, les chasseurs ou les habitants du territoire qui sont conviés à participer sur le terrain et à découvrir la **biodiversité ordinaire** autour de chez eux.

Les projets de territoire concernant la faune sauvage ont pour vocation de structurer toutes les actions entreprises par les différentes structures cynégétiques locales afin de redynamiser les populations de petits gibiers sédentaires, conformément aux orientations et engagements portés au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Fédération des Chasseurs des Deux Sèvres.

**OBJECTIFS :**

- Diagnostiquer et aménager les territoires avant toute opération de repeuplement (garennes artificielles).
- Assurer un suivi et une gestion pérenne, par le biais de comptages, de plans de gestion adaptés, et la mise en place de structures de types GIASC* ou GIC*.
- Vulgariser auprès du plus grand nombre et développer ces opérations, avec la participation des écoles aux comptages.
- Développer les populations de perdrix rouges : inciter les ACCA à instaurer un plan de chasse (Saint Maxire, Saint Rémy).
- Développer le petit gibier autour des zones urbaines.
- Veiller aux équilibres agro-cynégétiques, en particulier dans les secteurs sensibles aux dégâts de sangliers. (Animation des Comités de Vigilance Locaux)

**GIASC** : Groupement d'Intérêts Agro-Sylvo Cynégétiques.
**GIC :** Groupement d'Intérêts Cynégétiques.

# 2.5 L'Education à la Nature au coeur du projet de territoire

Une action partagée sur le territoire entre scolaires, étudiants, chasseurs, agriculteurs, collectivités et citoyens.

Une démarche globale pour des actions collectives cohérentes en adéquation avec un territoire.

L'objectif de la Fédération Départementale des Chasseurs est de devenir le leader en matière d'Education à la Nature et à l'environnement.

# Education à la nature

La Fédération des Chasseurs des Deux- Sèvres, association agréée au titre de la protection de la nature, propose différentes animations scolaires à l'intention des écoles primaires du département.

Une convention de partenariat « pour l'Education au Développement Durable » a été signée en mars 2010 entre la Fédération Nationale des Chasseurs et le Ministère de l'Education Nationale.

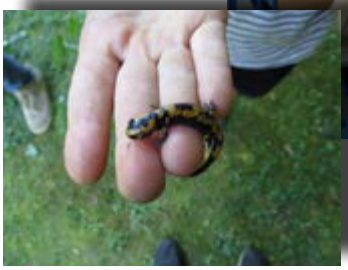

Les animations, en classe ou sur le terrain, sont assurées à titre gratuit par les agents du service technique.

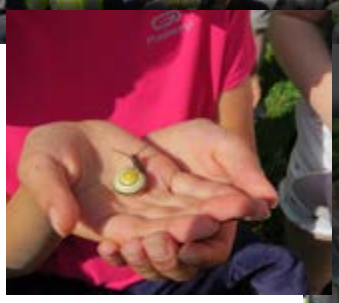

## OBJECTIFS

- *Poursuivre et renforcer les partenariats existants, notamment avec les communes et associations diverses.*
- *Poursuivre les interventions en cycle primaire, afin de mieux sensibiliser les enfants à leur environnement local.*
- *Utiliser toutes les actions mises en place sur le territoire pour faire de l'Education à la Nature.*
- *Développer des projets éducatifs auprès des scolaires.*
- *Mettre en place des animations auprès du grand public, des collectivités, des agriculteurs...*

# Communication et découverte

« On protège bien ce que l'on connaît bien »

Les actions menées doivent être connues et partagées par l'ensemble de la population, afin qu'elle se les approprie.

S'appuyant sur les compétences professionnelles de son service technique, la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres est en mesure de proposer une offre de services diversifiée et adaptée aux collectivités territoriales.

## OBJECTIFS

- *Participer aux journées nature organisées par nos partenaires, à la fête de la pêche*
- *Organiser des randonnées thématiques(Milieux, bords de chemins...)*
- *Valoriser les actions conduites par une signalétique adaptée (panneaux et hôtels à insectes).*
- Poursuivre les partenariats avec les écoles sur leurs projets pédagogiques

# 3. Le marais poitevin, un trésor régional

Le marais Poitevin représente la seconde zone humide de France. Il abrite de très nombreuses espèces faunistiques et floristiques, et constitue un patrimoine naturel à préserver.

Très prisé par les touristes, il s'agit d'un écosystème fragile, où de nombreux paramètres doivent être pris en compte, de la gestion de l'eau à l'agriculture, en passant par la maîtrise des espèces invasives.

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres gère, pour la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, une zone sensible à Arçais, au Carré des Portes (18 ha de zone humide).

• Un programme de suivi des populations de loutre et castor d'Europe est en cours dans le cadre du réseau national initié par l'ONCFS.

## OBJECTIFS

- *Participer en tant qu'acteur aux réunions de l'Etablissement du Marais Poitevin*
- *Travailler avec le Syndicat des Marais Mouillés, le CREN... sur les aménagements favorables à la protection de l'eau*

# Partenaires du projet

**Crédit photos : FDC79, C.GOUJON-BLEZEAU, D.VINCENDEAU, B.BRUNET, A. POUZINEAU, A.CHABAUTY, H.BOTON, C.GAULTHIER, G.NAULLEAU, F.AUDURIER, D. GEST**

Partenaires financiers

# *La chasse, une nécessité pour l'écologie*

# *La chasse, une vraie passion d'aujourd'hui*

**Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres**
**7 route de Champicard, 79260 LA CRECHE - Tél 05 49 25 05 00 - Fax 05 49 05 33 44 -**
**Mail fdc79@wanadoo.fr**